

Toutefois, il peut continuer avec le consentement unanime de la Chambre.

Une voix: Non.

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je voudrais au début de mon discours m'associer à ceux qui m'ont précédé pour adresser des félicitations au ministre des Finances (M. Chrétien) qui nous a présenté un budget que je qualifierais de responsable.

Il est indéniable que le ministre des Finances, lorsqu'il a décidé de présenter un budget à la population canadienne, l'a fait en tenant compte essentiellement et exclusivement de considérations d'ordre économique. J'écoutais mon préopinant qui tente de faire de la politique avec les portées générales de ce budget, et je veux immédiatement lui dire que les vues et les buts poursuivis par le ministre des Finances dans la présentation de son budget étaient essentiellement de stimuler la reprise économique et le rythme de la croissance industrielle, et toute allusion électorale que l'honorable député qui vient de me précéder a voulu donner à ce budget est sans fondement. Car il est indéniable, monsieur l'Orateur, que si le ministre des Finances du Canada avait voulu présenter un budget essentiellement électoral, nous y aurions vu énormément plus de concessions aux Canadiens, aux compagnies canadiennes, à tous les groupes de la société. Nous y aurions vu un nombre beaucoup plus considérable de réductions de toutes sortes d'impôts ou de concessions de toutes sortes aux divers groupes qui composent notre société. Or, le ministre des Finances du Canada a pris une décision réfléchie et courageuse de présenter un budget équilibré, un budget responsable, sachant très bien que certains députés de l'opposition tenteraient dans les jours suivant la présentation de ce budget de faire de la politique sur le dos de ce budget.

Il a même couru un risque qui, à mon avis, crée un précédent dans l'histoire de la préparation d'un budget au Canada. Il a consulté de façon exhaustive ses homologues provinciaux, les divers ministres des Finances des provinces, afin de les impliquer dans ses décisions à caractère économique qu'il avait à prendre en présentant son budget. Or, lorsque le ministre des Finances peu avant Pâques a décidé de présenter ce budget, il avait plusieurs solutions de rechange à sa disposition. L'une était bien sûr de réduire les impôts des contribuables canadiens. Il ne l'a pas fait préférant plutôt employer la réduction et la diminution de certaines taxes, parce qu'il a compris, et il a reconnu, qu'une diminution d'impôt ne s'adresserait qu'à certaines catégories de citoyens.

Quand on sait qu'il y a un nombre considérable de Canadiens qui ne paient pas d'impôts ou qu'il y a un nombre considérable de Canadiens qui vivent d'une pension fixe, de revenus fixes et que, par conséquent, une diminution d'impôts pour eux est bien illusoire. Il a donc préféré suivre la route suggérée d'ailleurs par plusieurs organismes fort avisés dans le domaine de l'économie, que ce soit le Conseil économique du Canada, que ce soit la Chambre de commerce du Canada ou que ce soit d'éminents économistes canadiens qui avaient préconisé et favorisé une diminution des taxes. Or, qu'est-ce que le ministre des Finances a fait? Il a à ce moment-là consulté tous les ministres provinciaux des Finances et, pen-

dant trois semaines, d'intenses consultations se sont poursuivies avec toutes les provinces du Canada.

Je pense que les Canadiens doivent être à même d'apprécier et de comprendre l'importance qu'a apportée le ministre des Finances à consulter les autorités provinciales avant de prendre cette décision. On le sait, ce sont les provinces qui déterminent et administrent la taxe de vente au détail. Jamais le gouvernement canadien n'a voulu ou n'a tenté de s'immiscer directement et unilatéralement dans ce champ précis réservé aux provinces. Le gouvernement fédéral a fait l'offre de participer à une réduction de la taxe de vente dans les provinces sans discrimination en ce qui a trait aux produits. Plusieurs provinces...

M. Crosbie: Non-sens!

M. Ouellet: Je vois le député de Terre-Neuve qui trouve que c'est un non-sens d'avoir réduit de 3 p. 100 la taxe de vente dans la province de Terre-Neuve. Eh bien, je pense que celui qui n'aura pas de sens, ce sera lui lorsqu'il ira tenir de tels propos devant les citoyens de sa province qui eux ont accepté cette réduction comme étant une décision fort sage et fort appropriée, qui a d'ailleurs été reconnue et acceptée par le gouvernement provincial de sa province.

Une voix: Il ne le savait pas!

● (1602)

M. Ouellet: Ce qui donne un relief un peu particulier à la décision du gouvernement canadien de préparer en étroite collaboration avec les autorités provinciales ce dernier budget a été la décision récente du gouvernement du Québec de présenter une proposition différente de celle qui avait été formulée par le ministre des Finances du Canada.

Or, que le gouvernement du Québec ait des vues différentes quant à la taxe de vente n'est pas en soi répréhensible; ce qui est inacceptable, cependant, c'est que pendant les trois semaines qu'ont duré ces négociations, que le ministre des Finances du Québec, M. Parizeau, soit demeuré silencieux et n'ait fait aucun commentaire au ministre des Finances du Canada. Ceci est inacceptable et démontre à tout le moins un manque de bonne foi de la part de ce ministre des Finances provincial. Ce qui m'apparaît particulièrement étonnant, c'est de voir le premier ministre du Québec dire récemment à la télévision qu'Ottawa était venu jouer dans les parties les plus intimes du gouvernement du Québec. Eh bien, monsieur l'Orateur, si le ministre des Finances du Québec s'est laissé tripoter dans ses parties les plus intimes pendant trois semaines par le ministre des Finances du Canada sans dire un mot, je pense que c'est ou de l'ignorance crasse ou de la jouissance dangereuse.

De jouer à la vierge offensée et de penser qu'on a été violé alors que cela fait trois semaines qu'on se fait tripoter, j'ai l'impression que c'est joliment exagérer la situation. Et ce que je trouve sérieux dans cette question, c'est que deux provinces en particulier, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan, ont justement proposé des modifications à l'occasion de ces discussions avec le ministre des Finances du Canada, et ces modifications furent présentées à toutes les provinces au cours des discussions et des consultations que le ministre des Finances a eues, et ces modifications furent acceptées.